

Validation

Les séminaires peuvent intégrer une évaluation. Pour les étudiants qui souhaitent valider cette formation dans le cadre de leur cursus universitaire (Doctorat, exceptionnellement Master 2), une attestation de participation au séminaire peut être délivrée par la Direction des études.

Dans le mois qui suit la formation, les participants doivent déposer sur la plateforme un bref rapport (10 000 caractères maximum, espaces comprises) mettant en valeur l'apport du séminaire pour la conduite et l'avancement de leurs propres travaux de recherche.

Révision #1

Créé 2024-01-12 19:03:01 EET par Gilles de Rapper

Mis à jour 2024-01-12 19:03:32 EET par Gilles de Rapper